

## DÉCLARATION DU MONT SAINTE-ANNE

L'AQRP et ses partenaires considèrent qu'il est de la responsabilité de la société d'offrir aux personnes vivant avec des problèmes de santé mentale et à leurs proches qui en manifestent le besoin, les moyens de développer leur plein potentiel, de s'approprier leur pouvoir d'agir, de se rétablir, de participer activement et de contribuer à leur communauté, d'améliorer leur qualité de vie et d'assumer les rôles découlant d'une citoyenneté pleine et entière.

**Attendu que** pour exercer sa citoyenneté, chaque individu doit avoir accès à un revenu décent nécessaire pour se loger, se nourrir et se vêtir, participer à des activités de la vie courante et à des loisirs, développer un sentiment d'appartenance à sa communauté ainsi qu'un sentiment de participation à part égale, assumer un rôle qui lui est propre et accepter les responsabilités rattachées aux différentes situations sociales ;

**Attendu que** les personnes utilisatrices de services en santé mentale et plusieurs de leurs proches rencontrent des obstacles importants à l'exercice de leur citoyenneté aux plans de leur intégration dans la communauté, de l'emploi, de l'éducation et qu'elles se heurtent toujours et encore à de nombreux préjugés ;

Nous, **usagers, intervenants, gestionnaires, proches et partenaires intersectoriels**, tous citoyens du Québec, nous nous engageons à favoriser l'intégration citoyenne des personnes vivant avec un problème grave de santé mentale :

### 1. En reconnaissant l'importance de l'implication active des personnes dans leur processus de rétablissement :

- par leur participation aux décisions qui les concernent que ce soit en lien avec le traitement, le milieu de vie, le travail, les loisirs, les relations sociales et toutes autres dimensions de leur vie,
- par leur participation aux différentes activités de leurs choix qui les valorisent en leur permettant de développer une vision positive de soi,
- par l'importance de les informer sur leurs droits et sur les services possibles et répondant à leurs besoins.

### 2. En soutenant les personnes dans la réalisation de leurs aspirations et de leur plein potentiel aux plans personnel, familial, social et professionnel :

- par la reconnaissance de l'expertise des personnes utilisatrices de services en santé mentale au niveau de leur traitement et de leur réadaptation,
- par la reconnaissance et la valorisation du rôle d'accompagnement des familles et des proches,
- par la fréquentation optimale des services et des lieux publics,
- par la formation et l'intégration de pairs-aidants dans les services offerts en santé mentale.

### 3. En travaillant étroitement, de façon complémentaire et axée sur le rétablissement, avec nos partenaires de l'emploi, de l'éducation et du logement :

- par l'implication active des personnes utilisatrices de services dans la planification et dans l'organisation des services en santé mentale et auprès d'autres lieux décisionnels,
- par le soutien d'initiatives intersectorielles permettant un plus grand accès au marché du travail, aux études et au logement,
- par l'intégration de la perspective du rétablissement dans la formation de tous les acteurs concernés.

### 4. En luttant collectivement contre les préjugés et la stigmatisation, de façon à ce que tous et chacun soient citoyens à part entière et ce, dans le respect des différences :

- en prenant conscience de nos propres préjugés,
- en mettant en valeur le rétablissement et les réussites des personnes vivant avec un problème grave de santé mentale,
- en appuyant les initiatives de lutte contre la stigmatisation.

